

RÉCAPITULATION

Il est permis à une revue qui ne se contente pas de glorifier le passé et de rendre compte du présent, mais s'honore de contribuer à préparer l'avenir — il lui est permis de convier ses lecteurs à faire parfois l'inventaire des idées nouvelles, des justes réformes, des projets féconds dont ils ont eu la primeur. Cet inventaire, qu'on nous permette de le dresser en quelques lignes pour les deux années qui viennent de s'écouler. Eu 1906, la *Revue Olympique* a fait une large place à l'étude des questions d'art connexes à la pratique des sports. Non seulement un de ses numéros a été entièrement consacré aux débats et aux résolutions de la Conférence consultative réunie à la Comédie Française, à Paris, sur l'invitation du Comité International Olympique mais, dans les numéros suivants, furent publiés *in-extenso* les si remarquables travaux présentés à ladite conférence par MM. Bourgault-Ducoudray, Maurice Pottecher, Pierre Roche et Max d'Ollone sur : la musique et le sport — l'art dramatique et le sport — la sculpture et le sport — la beauté plastique et le sport. Un autre numéro spécial, rédigé en vue des jeux d'Athènes, contenait un aperçu d'ensemble sur l'hellénisme dont les conclusions furent hautement appréciées par nos amis de Grèce. Parmi les questions d'hygiène sportive traitées au cours de l'année, deux articles attirèrent surtout l'attention et furent reproduits par plusieurs journaux : la « nudité dans les sports » et la « chaise longue de l'athlète ». Ce dernier posait un principe auquel beaucoup de médecins, consultés, se sont ralliés sans réserve. La *Revue* s'est aussi demandé si « le souci de l'hygiène était un signe de décadence » et y a répondu négativement. Une innovation a été proposée que l'avenir accueillera très probablement : celle du « serment des athlètes » Quant aux questions techniques, relevons avant tout le « traité d'escrime équestre » dû à la collaboration de MM. de Coubertin et Louis Pascaud et les « Devis de camping » si complets et si ingénieusement dressés. A citer encore ; une étude sur l'organisation des régates de Henley et une autre sur la Société hippique de Belgique offerte en modèle à ses sœurs des autres pays ; puis des

détails sur « l'escrime au filet », sur les nouveaux squares sportifs de Chicago, sur les bases de l'équitation populaire. La *Revue Olympique* publia enfin un long historique de la « Renaissance olympique » qui parut simultanément dans les colonnes de son grand et illustre confrère *l'Indépendance Belge*.

L'année 1907 n'a pas été moins bien remplie. On y relève toute une série d'articles historiques : la Renaissance athlétique aux Etats-Unis, les origines de la gymnastique allemande, l'œuvre du Touring-Club de France, le développement des Sokols y ont été racontés avec une exactitude sympathique. Quelques croquis sur les sports de Camargue et les « cavaliers-pêcheurs » de la côte belge, une savante étude sur le jeu de courte-paume, de curieux détails étymologiques collationnés par feu M. le professeur Strehly, une analyse pleine de promesses sur la « renaissance chorégraphique » provoquée par M. Jacque-Dalcroze, la fixation des « frontières sportives de l'aviation » ont paru plaire à notre auditoire. En fait de questions techniques, la *Revue* a successivement abordé : l'épineux problème de l'amateurisme, relevant avec courage les contradictions et les absurdités de la situation actuelle — le rôle des fédérations, rôle maladroitement amplifié et dévié — les concours, beaucoup trop nombreux et donnant lieu à tant d'abus — les prix enfin qui se prêtent à de fâcheux calculs et tendent à l'établissement de mœurs regrettables. Il va de soi qu'organe du Comité International Olympique, elle n'a pas manqué de rendre compte de la brillante session tenue au palais du Binnenhof à La Haye sous le haut patronage de S. A. R. Mgr le prince consort des Pays-Bas. Elle vous a encore donné d'utiles conseils, lecteurs, sur l'aménagement de votre « Chambre de gymnastique »; elle vous a prié de considérer que les « bains de mer en toute saison » étaient chose réalisable, le plus souvent sans difficulté ni danger; elle vous a renseigné sur la question du Cervin et sur d'autres actualités similaires. Une fois de plus, grâce à l'intervention d'un correspondant avisé, elle a pu chanter les louanges du « bain d'air »; elle a prédit, en un article très remarqué, le « retour à la vie grecque », cette existence eurythmique qui reposait d'aplomb sur quatre piliers puissants : le calme, la philosophie, la santé et la beauté. Elle a proposé, en prenant pour critérium la nature déterminante du mouvement initial, une nouvelle classification des sports en exercices d'automatisme, d'obéissance et d'initiative répétée. Enfin *last but not least*, elle a formulé le pro-

gramme des « sanatoriums pour bien portants », programme qui a vivement attiré l'attention et a reçu ça et là quelques commencements d'exécution.

Nous n'en dirons pas davantage. Ce bref rappel suffit à satisfaire notre conscience et à nous apporter la conviction que la *Revue* a tenu et au-delà les promesses de ses débuts et a bien joué, en son format modeste, le rôle novateur et fécond que nous rêvions pour elle.



LES EXCÈS DU SYNDICALISME



Tous les maux ne se guérissent point par l'absorption d'un antidote. Il en est qui se guérissent... en crevant, soit d'eux-mêmes, soit avec l'aide d'un bistouri opportun. Le syndicalisme sportif pourrait bien, à cet égard, ressembler à un vulgaire abcès. Il grossit à vue d'œil. Nul doute qu'il ne soit destiné à crever et peut-être même sans qu'une légère intervention chirurgicale devienne nécessaire en vue d'obtenir, le moment venu, un si désirable résultat. Voyez jusqu'où s'étendent déjà ses ramifications et combien il devient intolérable. C'est une fédération française, l'Union vélocipédique qui en a fait la preuve. Elle a rendu la situation tangible à tous et mis le gros de l'opinion au courant de ce que, jusqu'ici, les dirigeants des groupements sportifs étaient à peu près seuls à connaître. C'est toujours à propos de la vieille querelle relative aux Jeux olympiques de Londres. L'Union vélocipédique de France a interdit à ses coureurs d'y participer ; certaines méchantes langues insinuent qu'elle serait bien en peine de les y autoriser, ne comptant pas actuellement dans ses rangs d'amateurs qualifiés pour s'y présenter. Que cela soit exact ou non, peu importe. Ce qui est à considérer, c'est la position de l'U. V. F. par rapport aux autres fédérations affiliées comme elle à l'Union cycliste internationale. Les règlements qui les lient les unes aux autres sont tels que si, d'aventure, des cyclistes français indépendants ou appartenant à des sociétés étrangères à l'U. V. F. s'engageaient à Londres, l'Union cycliste internationale pourrait être mise en demeure par